

AB BURGER
Société par Actions Simplifiée
SAS au capital social de Mille (1 000) Euros
Dont le Siège Social se situe au 24 Rue Alexandre Dumas 02100 Saint-Quentin
Inscrite au RCS Saint-Quentin sous le numéro 918 033 531

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DE LA SOCIÉTÉ AB BURGER
Du Mercredi 12 Novembre 2025

L'an Deux Mil Vingt Cinq et le Douze Novembre à 10 heures, s'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire de la Société par Actions Simplifiée **AB BURGER**, SAS au capital de Mille (1 000) Euros, au siège social sis au 24 Rue Alexandre Dumas, 02100 Saint-Quentin.

Étaient présents à cette réunion :

- Madame **BETKA née GLADIEUX Angèle Sonia** en sa qualité d'associé et président (sortant) de la société,
- Monsieur **BEKTA Mohammed Akram** en sa qualité d'associé (sortant) de la société ;
- Madame **DEMAGNY Sandra, Désirée Mireille** en sa qualité d'associé unique (entrant) de la société.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les présents.

Madame **BETKA née GLADIEUX Angèle Sonia** préside la séance en sa qualité de Président de la société.

Madame la Présidente constate que les représentants de la totalité du capital social sont présents donnant droit à 100 voix.

L'assemblée réunissant la totalité du capital social (100%) est déclarée légalement constituée pour délibérer valablement.

Madame la Présidente dépose sur le bureau l'acte de cession des actions signé ce jour.

Madame la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la cession de la totalité des actions au profit de Madame **DEMAGNY Sandra, Désirée Mireille** ;
- Approbation de la démission du Président Madame **BETKA née GLADIEUX Angèle Sonia** ;
- Nomination d'un nouveau Président en la personne de Madame **DEMAGNY Sandra, Désirée Mireille** ;
- Modification corrélative des Statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Suite aux discussions, les décisions suivantes ont été prises :

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la cession de la totalité des actions au profit de Madame **DEMAGNY Sandra, Désirée Mireille**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la démission du Président Madame **BETKA née GLADIEUX Angèle Sonia** à l'issue de la présente assemblée et lui donne quitus pour sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BMA 1SD
GA

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire désigne Madame **DEMAGNY Sandra, Désirée Mireille** en qualité de Président de la société pour une durée indéterminée.

Conformément à la réglementation en vigueur et aux statuts, Madame **DEMAGNY Sandra, Désirée Mireille** dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société et la représenter à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier ainsi qu'il suit les articles 6, 7 & 40 des statuts :

Article 6 : Apports

La soussignée suivante effectue des apports en numéraire, à savoir :

Nom et Prénom	Adresse	Montant
Madame DEMAGNY Sandra, Désirée Mireille	APP 160 ETG 3, 6 Rue Léon Lemaire 02100 Saint-Quentin	1 000 €
	Total	1 000 €

et reçoit en rémunération de ses apports Cent (100) actions d'une valeur nominale de Dix (10) Euros chacune numérotés de 1 à 100 créées à cet effet. Les actions ont été souscrites et libérées en totalité.

Article 7 : Capital social

Le capital social est fixé à la somme de Mille (1 000) Euros divisé en Cent (100) actions d'une valeur nominale de Dix (10) Euros chacune, de même catégorie, numérotées de 1 à 100 inclus libérées intégralement et attribuées respectivement comme suit :

Nom et Prénom	Adresse	Nombre d'actions	Valeur en Euro
Madame DEMAGNY Sandra, Désirée Mireille	APP 160 ETG 3, 6 Rue Léon Lemaire 02100 Saint-Quentin	100	1 000 €
	Total	100	1 000 €

Article 40 : Nomination des dirigeants

Le Président de la Société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est :

Madame DEMAGNY Sandra, Désirée Mireille

Née le 21/09/2003 à Saint-Quentin

De nationalité Française

Demeurant à APP 160 ETG 3, 6 Rue Léon Lemaire 02100 Saint-Quentin

Laquelle déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Les Présidents suivants seront nommés par décisions collectives des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BMA 2 SD
GA

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

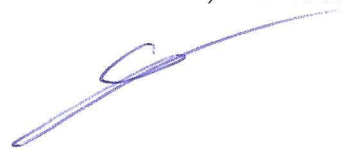
La Présidente de la réunion

Madame **BETKA née GLADIEUX Angèle Sonia**



Le nouvel associé unique

Madame **DEMAGNY Sandra, Désirée Mireille**



L'associé (sortant)

Monsieur **BETKA Mohammed Akram**

